https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2017-659-du-27-avril-2017-relatif-au-classement-indiciaire-applicable-aux-corps-des-psychologues-de-la-fonction-publique-hospitaliere/
Décret n° 2017-659 du 27 avril 2017 relatif au classement indiciaire applicable aux corps des psychologues de la fonction publique hospitalière
27/04/2017
Ce décret fixe le classement indiciaire du corps des psychologues de la fonction publique hospitalière pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique. Entré en vigueur le 1er janvier 2017, il abroge le décret n° 96-882 du 2 octobre 1996 relatif au classement indiciaire des psychologues de la fonction publique hospitalière.